BIEN VIVRE à Saint Martial de Mirambeau

Septembre 2024

BULLETIN MUNICIPAL n° 16

SOMMAIRE

Le mot du maire

Cityc Alerte – Panneau Pocket

Défense incendie

Patrimoine - Environnement

Villes et villages fleuris

La vie associative

Divertissements

Recettes de cuisine

Informations pratiques

Numéros utiles

Commune de SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU

05 46 49 67 40

Les Jeux Olympiques et Paralympiques viennent de se clôturer. Cet évènement de dimension planétaire empreint **des valeurs de l'excellence, du respect, et de l'amitié** vise à promouvoir le sport, la culture, et l'éducation.

Que cette volonté de partage et de joie nous anime et qu'elle accompagne la rentrée de tous les élèves à qui je souhaite une année de réussite scolaire.

Dans les prochaines semaines vous recevrez dans votre boîte aux lettres un formulaire d'inscription à nous retourner pour bénéficier du **service d'alerte automatisée de la population**.

Depuis le début de notre mandat nous partageons dans nos bulletins municipaux nos réalisations et notre **projet de labélisation « Villes et Villages Fleuris »**. Notre dossier sera présenté en 2025.

Je reste à votre écoute pour améliorer le cadre de vie de notre village.

Bien amicalement,

Bruno ROBERT
br.maire@saintmartialdemirambeau.fr
Tél. 06 32 25 67 55

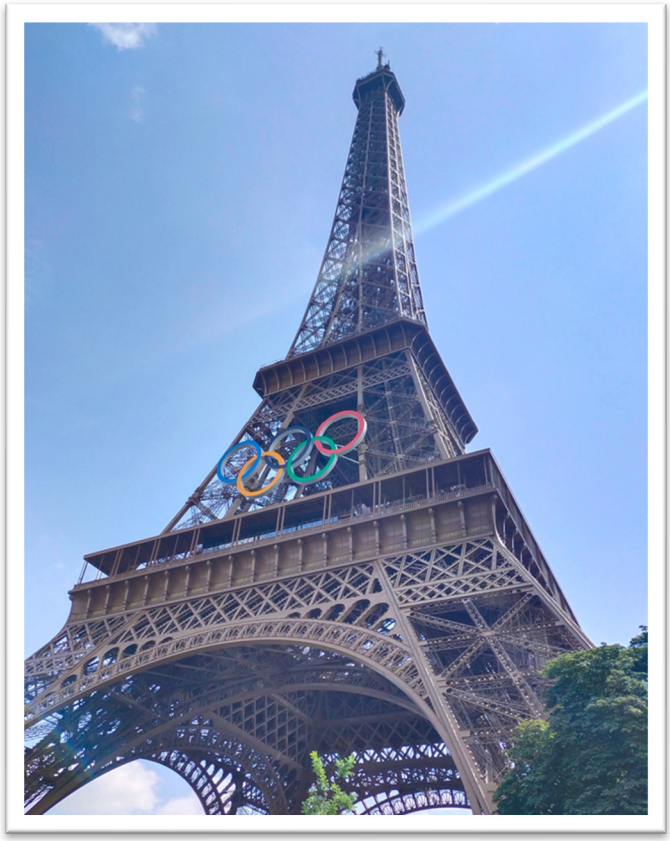

Dans le cadre de notre obligation d'informer la population des risques climatiques (orages, tempêtes, grêle, canicule, etc.…) ; **nous avons souscrit un abonnement à un service d'alerte automatisée de la population**.

Ce système n'est en aucun cas une application à télécharger.

Si vous faites le choix de vous inscrire à ce service, **vous pourrez recevoir nos alertes** par mails, par SMS ou par message vocal.

Très prochainement un courrier d'information vous sera distribué dans vos boîtes à lettres.

Cette nouvelle application remplace notre ancienne application Intramuros.

Le terme de notre contrat de 3 ans avec Intramuros arrive à échéance. Nous en profitons pour rejoindre l'initiative proposée par la CDCHS (Communauté de Communes de la Haute Saintonge) de mettre à disposition des communes gratuitement l'application PanneauPocket.

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le conseil municipal réuni en séance le 22 juillet 2024 a délibéré et actualisé le plan de financement en fonction des devis retenus. Le montant total de l'opération s'élève à 144 406 € HT.

Nous avons reçu un avis favorable pour l'octroi des subventions. L'État nous versera 60% du montant (86 643.77 €) et le Département 20 % (28 881.26€). **Le reste à charge de la commune sera de 20 % (28 881.26 €).**

75 % de notre territoire communal sera ainsi couvert par une défense incendie.

Il nous reste six points de défense incendie à réaliser Chez Abriard, la Champagne de Pogut, Bel Air/la Brousse et trois sont à mutualiser avec la commune de Mirambeau (L'Entre Deux, les Tonnelles, Coucou/Loirat).

Tous mes remerciements à Angélique pour ce lourd travail administratif, au service départemental d'incendie et de secours et les services de la Préfecture pour leurs accompagnements à l'élaboration de ce projet.

Extrait dossier DETR

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	**Montant prévisionnel HT**
Poteau Lorineau/ les Terriers	3 701,65 €
Poteau la Champagne de Mortant	3 701,65 €
Poteau Chez Chagné/La Champagne des Merles	3 785,15 €
Poteau Les Combeaux/ Le Moulin de la Garde	4 326,43 €
Poteau Chez Viaud/ chez Gautier	3 794,73 €
Poteau La Maronnière/chez Dunand	3 978,84 €
Acquisition d'un terrain au moulin de Bergis	2 250,00 €
Bâche le moulin de Bergis	12 787,28 €
Citerne enterrée Chez Gruelle/chez Brunet/Bouit/chez Glorit	36 612,46 €
Bâche Jorry	12 787,28 €
Bâche Le Chêne	12 787,28 €
Bâche Chantereine/ le moulin de Chantereine	12 787,28 €
Bâche Le Plantis	15 318,34 €
Aménagement de l'étang au lieu-dit Les Crottes/Beauséjour	15 787,92 €
Coût HT	**144 406,29 €**

Parcelle de peupliers

Environnement

La dernière coupe des peupliers sur cette parcelle d'un hectare remonte à 2015. A cette époque aucune replantation n'avait été engagée. Depuis quelques années les repousses irrégulières se fragilisaient à chaque coup de vent. Par délibération en date du 26 février 2024 le conseil municipal à l'unanimité a décidé de faire procéder à la coupe et au dessouchage. Le produit de la vente de ces peupliers devrait couvrir le coût de la prestation de remise en état du terrain.

Une réflexion sera engagée à un prochain conseil municipal pour décider d'une replantation d'arbres en tenant compte de la proximité des noyers existants qui ont eu beaucoup de difficulté à se développer.

Parcelles de bois à la Barillauderie

Dans le cadre de son projet de labélisation « Villes et Villages Fleuris » le conseil municipal réuni en séance du 6 mai 2024 a décidé à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager des démarches en vue de l'acquisition des quatre parcelles de bois taillis. La surface totale de cet îlot situé dans le hameau est de 670 m². L'acte notarié est en cours de rédaction pour l'acquisition de la parcelle la plus importante (440 m²). La transaction se fera sur la base de 4 euros le m². Une deuxième parcelle de 77 m² devrait être donnée à la commune. En ce qui concerne les deux dernières parcelles de 131 m² et 21 m² nous avons lancé la procédure de biens sans maître.

La mise en valeur de cet espace permettra de conserver un sous-bois, rénover le puit, agrémenter l'espace et la création d'un petit parking pour faciliter le stationnement et la déserte des trois habitations.

Puit existant à rénover

Poursuite de l'aménagement du cimetière

Les abords de toutes les allées du cimetière viennent d'être comblées de terre végétale. **A l'automne elles seront ensemencées de fétuque et de graminées**.

Un grand merci à François et Joachim pour ce travail éprouvant de transport de la terre à la brouette.

Le jardin public

L'aménagement du jardin public se peaufine avec **l'acquisition de deux bancs en bois et la matérialisation au sol des quatre terrains de jeux**.

Visitez notre église

Patrimoine

Régulièrement, des promeneurs et des touristes de passage nous sollicitent pour visiter notre Église. Bien d'autres, qui n'ont pas la chance de nous croiser, doivent certainement faire demi-tour.

Cet édifice dont la première phase de construction se situe au XII^{ème} est inscrit, par arrêté de Monsieur le Préfet de Région en date du 23 juillet 2003, sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Nous vous informerons prochainement sur nos différents supports de communication de la possibilité de visiter l'église aux heures d'ouverture de la Mairie.

En dehors de ces créneaux horaires des visites pourront être programmées en contactant **Monsieur Jean-Louis TARDY (06 15 86 28 54) récemment nommé relais de l'église de Saint Martial de Mirambeau.**

Courant de l'année 2025, nous mettrons à disposition des visiteurs des documents qui se rattachent à cet édifice et plus largement à l'histoire de notre village.

A la recherche d'une fleur

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur cadre de vie.

Depuis quatre années nous partageons au fil de la parution de nos bulletins municipaux, nos actions et nos réalisations qui s'inscrivent dans ce projet de labélisation.

Notre allons présenter notre dossier à un jury en 2025. La préparation de ce document est en cours et l'itinéraire de visite reste à définir. L'occasion dans ce bulletin de commencer à recenser les principaux faits marquants : l'entretien du cours d'eau « La Molle » par les brigades des rivières, la rénovation de nos trois lavoirs par le chantier de rénovation du petit patrimoine de CDCHS, nos plantations de haies champêtres et de massifs fleuris, la réfection des trottoirs, l'embellissement de la Place du 8 mai 1945, les cheminements piétonniers qui sécurisent la venue des enfants et des habitants au cœur du village, notre jardin public réalisé avec le concours de l'équipe du chantier d'insertion de la CDCHS.

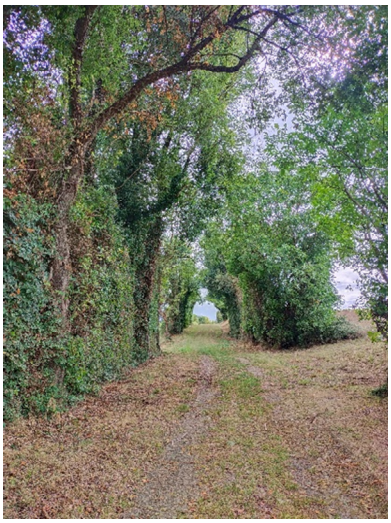

Association LA BONNE RENCONTRE

Festival des NOTES BLEUES

«14ème Edition»

Samedi 6 JUILLET 2024

Le mot de la présidente Dany DUCONGÉ

Après le stress de la matinée dû à la pluie, Les bénévoles de l'Association ont pu installer la scène, les tables et les chaises sous le soleil. OUF !!!

A 18H30, le Quartet GILI SWING est monté sur la scène pour accueillir les premiers visiteurs. Ces quatre artistes talentueux ont rapidement enchanté le public avec un répertoire Jazz manouche inspiré de Django Reinhardt et des comédies musicales de Broadway, débordant de bonne humeur et de vrai swing.

Vers 20H, les six musiciens de l'ensemble Anaïs Swingtet se sont lancés dans les grands airs duswing américain.

Ce sextet a surpris le public (environ 500 personnes) par ses improvisations vocales à la manière d'Ella Fitzgerald et une musique audacieuse qui a plu aux amoureux du Jazz.

La nuit est tombée, et les festivaliers ont pu découvrir **CADIJO et son harmonica, accompagné par une guitare, un piano, une basse et la batterie**. Si Cadijo interprète depuis trente ans du vrai Blues résonnant sur les rives du Mississipi, il a gardé son âme et sa culture de Gascon des bords de la Garonne. Pour lui, Brassens, Nougaro BB King parlent le même langage, habilement relié par ses phrases d'harmonica.

Monsieur Coutière, habitant de Saint Thomas de Cornac, le gagnant de la pesée du jambon **offert par Sophia et Jorge Vasques Ferreira**